

Les conseillers commerciaux  
des agences ci-dessous  
seront présents dans  
vos locaux le 27/03/2008

**Ribeauvillé,**  
52, Grand'Rue

**Sélestat,**  
47, Rue du Prés.Poincaré

**Colmar,**  
5, Rue du Mal.de Tassigny

**Kaysersberg,**  
51, Route de Lapoutroie

**Sainte Marie-aux-Mines**  
53, Rue Wilson

**Villé,**  
Résidence "La Cerisaie"  
Rue des Bouchers

Renseignements

**03 88 188 188**

[www.groupama.fr](http://www.groupama.fr)



Toujours là pour moi.

# SONY®

## POUR VOUS,

- **10%**

**salariés Sony,  
Groupama vous**

**fait bénéficier d'avantages  
priviliés dans ses agences.**



## UN BILAN GRATUIT ET PERSONNALISÉ.



Toujours là pour moi.

# On se voit quand ?

## AUTO

- L'assurance du conducteur incluse.
- Le bris de toutes glaces : pare-brise, glaces latérales, lunette arrière, optiques de phares, feux arrières, toit ouvrant et rétroviseurs.
- Le contenu du véhicule et l'autoradio (jusqu'à 1 400 €).
- Le service Groupama Assistance intervient 24 H/24 et 7 J/7.
- L'assistance Panne 0 km : dépannage même au seuil de votre porte (panne mécanique, erreur de carburant, perte, casse, vol ou enfermement des clés à l'intérieur du véhicule).
- Le service Carglass : prise en charge intégrale, et sans avance de frais, de la réparation de votre dommage bris de glace, même devant chez vous.
- Autopresto : une voiture dès que la vôtre vous fait défaut.
- Votre voiture remboursée à sa valeur d'achat pour 1€ de plus<sup>(1)</sup> !
- La garantie "revente" pour vendre votre voiture avec 6 mois de garantie pannes mécaniques offerts<sup>(2)</sup> !

## HABITATION

- Les dommages accidentels : indemnisation si vous endommagez accidentellement vos biens.
- Le rééquipement à neuf : vos biens sont remplacés par des biens neufs, de qualité équivalente, quelque soit leur âge.
- La défense de vos intérêts : Groupama répond à vos questions et assure votre défense pour faire valoir vos droits.
- Offre spéciale déménagement avec « Rent a Car » : 15% à 20% de réduction sur la location d'un véhicule.
- Une assistance 24h/24, 7j/7.

## BANQUE

- Votre **compte bancaire est rémunéré dès le 1<sup>er</sup> euro jusqu'à 2%**<sup>(4)</sup>
- Dès que le solde de votre compte dépasse une somme fixée à l'avance, l'excédent est transféré vers votre **compte sur livret rémunéré à 3,5%, le meilleur taux du marché.**
- **Toute l'offre bancaire** et aussi le crédit immobilier, le crédit à la consommation, des réserves d'argent...
- **Une réduction sur vos cotisations d'assurance.**

Des solutions **simples** et **avantageuses** pour **financer toutes vos envies**<sup>(5)</sup>...

N'oubliez pas de remplir la fiche de renseignements pour bénéficier rapidement d'un bilan assurance gratuit et personnalisé... Cela ne vous engage en rien !

**-10%**

sur  
présentation  
de ce  
dépliant

(1) Pour 1 euro de plus par an, si souscription d'un contrat d'Assurance Auto et d'un prêt Auto DESIRIO. (2) Garantie offerte aux détenteurs d'un contrat automobile Groupama, pour le compte de l'acheteur de son véhicule âgé de moins de 7 ans et de moins de 100 000 Km. Offre soumise à conditions : renseignez-vous auprès de votre conseiller Groupama. (3) Chez les opticiens partenaires Groupama. (4) Taux nominal annuel brut en vigueur au 15/03/2007, susceptible de modifications, applicable si la somme des mouvements créditeurs est supérieure ou égale à 950 € par mois au cours des 3 derniers mois (ou 2850 € sur le trimestre), à partir du 4<sup>e</sup> mois, application du taux préférentiel de 2%. À défaut, application du taux de 1,20%. Les intérêts sont calculés sur le solde créditeur quotidien du compte, versés mensuellement et soumis à l'impôt sur le revenu et aux cotisations sociales. (5) Souscription d'un prêt personnel DESIRIO sous réserve d'acceptation du dossier par Groupama Banque. Aucun versement de quelque nature que ce soit ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent. Votre Caisse régionale Groupama agit en qualité d'intermédiaire en opérations de banque de Groupama Banque. Tarification selon la durée et l'objet du prêt. Entreprise régie par le Code des Assurances - 12/2007.